

BIOVALLÉE



Le bassin versant de la Vallée de la Drôme

Le territoire de Biovallée (3 communautés de communes de la Drôme) est l'un des leaders français concernant le développement de l'agriculture biologique avec près de 30 % de surfaces agricoles utiles en agriculture biologique. Cette dynamique locale résulte d'un historique de 40 ans d'un travail transversal et de long terme avec l'ensemble des acteurs d'un territoire : synergie entre producteurs, consommateurs, entreprises, coopératives locales, structures d'accompagnement et élus locaux. Le SAGE de la rivière Drôme a été l'un des points de départ de cette démarche.

Biovallée se veut un territoire pilote du développement durable, où l'agriculture est pleinement intégrée, avec une volonté politique d'associer la recherche au développement et de soutenir les projets dits alternatifs.

Projets

Carte d'identité

Territoire_

[Biovallée](#) • 102 communes regroupées en 3 communautés de communes (Communautés de Communes du Val de Drôme – animatrice du projet, du Diois, du Crestois et du Pays de Saillans) • 57 000 habitants

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) • Région Rhône-Alpes (26)

Superficie : 220 000 ha

Enjeu eau

Contexte réglementaire : Natura 2000 • réserves Naturelle Régionale et Nationale • Arrêté Préfectoral de Protection de la Biotope • Parc Naturel du Vercors • Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) I (45 489 ha) et II (96 722 ha) • Zones humides • un captage prioritaire

Cadres d'action mobilisés : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) • Pôle d'excellence rurale (PER) • Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA Vallée de la Drôme et Diois) • Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) • Programme LEADER • Territoire à énergie positive (TEPOS) • Grand projet Biovallée (GPRA) • Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Site pilote Eau & Bio (2015)

Enjeu : préservation de la qualité de l'eau potable (nitrates et phytosanitaires) • préservation de la qualité des milieux aquatiques • gestion des étiages

Masse(s) d'eau concernée(s) : eau de surface

Caractéristiques agricoles

-

Productions dominantes : production diversifiée (ovin • caprin • grandes cultures • volaille • arboriculture • viticulture • maraîchage • plantes aromatiques et médicinales • semences)

Surface agricole utile (SAU) : 50 000 ha de SAU dont 13 698 ha de SAU en bio (pour 346 exploitations en bio), soit **28,8% de la SAU en bio**

Mots-clés

Foncier • installation • conversion • circuits de proximité • portage foncier • restauration collective • zéro phyto • pépinière d'installation • aides incitatives • filières territorialisées • actions transversales • transformation

Actions mises en œuvre

INTRODUCTION

Le SAGE, point de départ d'une stratégie territoriale



La prise en compte de la rivière Drôme dans les politiques publiques date de 1990 (signature du premier contrat de rivière). Premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de France, son périmètre est arrêté en 1993 et approuvé par le préfet en 1997. Un deuxième Contrat de rivière est mis en place en 1999. En 2007, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme devient la structure porteuse du projet et depuis 2008, le SAGE est en révision. Au départ, la gestion de la rivière portait sur l'entretien des berges et l'assainissement des eaux, puis s'est élargie à l'intégralité de ses fonctions : écologique, économique, sociale, etc. Le premier SAGE et les deux Contrats de rivière mis en place sur le bassin de la Drôme ont permis d'avancer sur l'aspect qualitatif de la ressource en eau. La qualité globale des eaux de surface est maintenant bonne à très bonne sur quasiment tout le linéaire.

L'agriculture biologique au cœur du projet

Depuis une vingtaine d'années, les élus ont souhaité développer l'agriculture biologique pour préserver la qualité des eaux. Dans le cadre du projet Biovallée ont été fixés les objectifs suivants :

- 50% de surface en agriculture biologique,
- 80% de produits bio et locaux en restauration hors domicile,
- 50% d'intrants chimiques en moins.

Ces objectifs sont déclinés en quatre axes d'intervention :

- production,
- consommation,
- transformation et commercialisation,
- recherche et innovation.

INSTALLATION

Pépinière d'installation

Biovallée apporte une aide financière au fonctionnement à la **pépinière d'installation agricole et fermière** du Val de Drôme (Compagnons de la terre). Trois à cinq jeunes sont accueillis chaque année sur la pépinière, pour une période de 2 ans maximum durant laquelle ils peuvent se tester sur la production et la commercialisation.

Acquisition et portage fonciers

Biovallée achète également du foncier agricole en vue d'accompagner les installations (portage foncier).

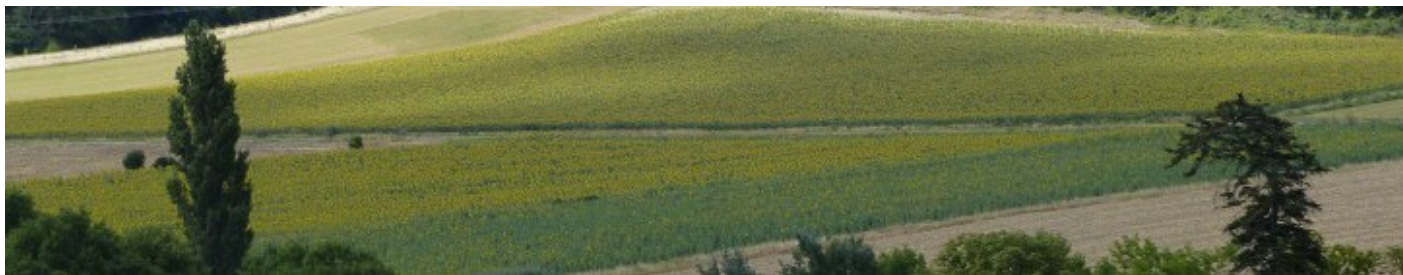
En 2011, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) apprend la mise en vente d'une propriété de 10 ha sur une de ses communes. Pour éviter que ces terres partent à l'agrandissement et pour répondre aux demandes de porteurs de projets, la CCVD se porte candidate auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) avec un projet – qui a été retenu – de **stockage foncier** pour favoriser une nouvelle installation. La CCVD a apporté une **caution** du montant de la transaction (44 000€) et a pris en charge les frais inhérents à l'acquisition (6 700 €), la SAFER devenant propriétaire des terres.

L'association Les Compagnons de la Terre, qui gère un **espace test** sur le territoire, a installé une éleveuse ovine biologique (avec une convention de mise à disposition)

Après une période d'essai (six mois à deux ans), celle-ci peut racheter les terres à la SAFER, qui rétrocède alors le montant de la caution à la CCVD. Ce montant peut ensuite être réinvesti pour stocker d'autres terres, ce qui constitue un « **Fonds d'intervention foncier** » pour la CCVD.

Suivant la même procédure, 18 ha ont été acquis sur la commune de Grâne, un jeune agriculteur biologique est en cours d'installation.

ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES



Acquisition de matériel de désherbage mécanique

Biovallée a financé l'acquisition de matériel mécanique généralement employé en agriculture biologique pour 11 agriculteurs conventionnels afin qu'ils puissent tester et mettre en œuvre des pratiques qui les amènent progressivement vers une conversion.

Accompagnement vers l'agriculture biologique.

Un accompagnement collectif aux changements de pratiques vers l'agriculture biologique est mis en œuvre par Biovallée en s'appuyant sur un réseau de partenaires :

- organisation de journées de démonstration et diffusion des techniques alternatives pour le désherbage (Chambre d'Agriculture et AgribioDrôme) : 10 journées de démonstration réalisées,
- aide à la mise en place et au développement de groupe d'agriculteurs sur le territoire (Chambre d'Agriculture, AgribioDrôme),
- aide au développement des Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) : bancs d'essais tracteurs, journées de démonstration, appui aux dynamiques de groupe.

Par ailleurs, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC (biodiversité, réduction des intrants, etc.) ont été ouvertes en 2015 pour faire évoluer les pratiques et tendre à moyen terme vers des conversions.

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS

Développement économique

Biovallée travaille avec les opérateurs économiques pour le développement des débouchés bio et des outils de transformation :

- Accompagnement et soutien aux programmes des coopératives agricole et des entreprises agroalimentaires du territoire visant à développer leurs gammes bio (10 entreprises et coopératives soutenues).
- Mise en place d'ateliers de transformation pour une meilleure valorisation des produits bio : un atelier de produits carnés a été inauguré en 2013, une étude pour une légumerie est en cours.
- Accompagnement et aides à la création de point de vente collectifs (2 points de vente bio).
- Construction d'un « Pôle bio » qui regroupera des entreprises (production, transformation, commercialisation), des organismes de développement et des structures de recherche, sur une partie d'une zone d'activités de 5 ha dédiée à l'agriculture biologique.

Développement d'un circuit local production – transformation – consommation

En 2010, une étude sur les liens entre production et consommation locales a été réalisée. L'étude a montré que, concernant la restauration hors foyer, 95% des produits consommés sur le territoire n'y étaient pas produits,

témoignant donc d'un fort potentiel de développement.

Deux points bloquants ont été identifiés : l'absence de plateforme de distribution des produits locaux, et l'absence d'accompagnement de la restauration collective. Les actions suivantes ont vu le jour :

- Biovallée a accompagné la création d'une **Plateforme de distribution** de produits locaux (Agri-court) qui permet de livrer la restauration collective (établissements scolaires, centres de loisir) ainsi que des restaurateurs et des groupes d'habitants.
- Biovallée, en partenariat avec AgribioDrôme, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) et les associations locales, mène un travail (formation, animation et sensibilisation pédagogique) autour de **l'approvisionnement des cantines scolaires en produits bio et locaux**. L'accompagnement multithématique (diététique, gaspillage, gestion des coûts, approvisionnement) touche les personnes des restaurants autant que les élus, les parents d'élèves et les élèves, afin de favoriser l'implication de tous, garante de la réussite du projet.
- Biovallée travaille également à la sensibilisation des consommateurs, notamment par le biais du [Défi Famille à alimentation positive](#). Animé par AgribioDrôme, il a consisté à accompagner courant 2015 quatre groupes de familles (une dizaine de foyers par groupe) à consommer plus de produits bio en restant à budget constant.

RECHERCHE – EXPÉRIMENTATION

Biovallée a le souhait de développer les liens entre chercheurs, producteurs et techniciens autour de la recherche et des expérimentations. Un **comité scientifique** réunit ces acteurs qui interviennent sur le territoire pour favoriser les démarches collectifs.

Biovallée soutient et suit différentes **expérimentations** : sur l'aromathérapie caprine afin de développer les alternatives naturelles aux antibiotiques, sur la permaculture pour développer les connaissances et valoriser les techniques, et sur l'agroécologie en général avec la volonté de fédérer les différentes structures.

Des partenariats sont également mis en place avec des organismes de recherche pour des projets de recherche-action liés au développement de l'agriculture biologique (cuivre, climat, énergie, santé, agroforesterie, etc.) : Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), Solagro, Institut Supérieur d'Agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA), Université de l'avenir.

Enfin, une aide à la mise en place de formation (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole – CFPPA) et un travail avec le monde universitaire (stage – thèse) sont réalisés.

Gouvernance

Depuis 2010, le projet est porté par les 3 communautés de communes en partenariat avec les autres acteurs du territoire.

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et association
----------------	---------------	-------------------------------	---------------------------

AgribioDrôme Syndicats Associations locales CIVAM Chambre d'Agriculture Coopératives et entreprises	Les 3 communautés de communes de la Biovallée Région Rhône-Alpes Département de la Drôme Syndicat mixte de la rivière Drôme	Organismes de recherche CFPPA Direction Départementales des Territoires AERMC	Associations locales Habitants Commissions locales de développement (conseil participatif)
--	--	---	--

Éléments financiers

Le projet Biovallée est co-financé selon les thématiques par :

- Fonds régionaux Rhône-Alpes (GPRA et Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural – PSADER)
- Fonds européens
- Fonds étatiques
- AERMC
- Fondations (Fondation Carrasso et Fondation de France)
- Conseil Départemental de la Drôme

Résultats

- Passage de 18,8% de la SAU en bio (pour 203 exploitations) en 2008 à 28,8% (pour 346 exploitations) en 2014
- 11 porteurs de projet accueillis en test à la pépinière (5 installés, 4 en recherche de terrain, 2 réorientés). Site pilote d'installation agricole pour la Région Rhône-Alpes
- Développement des gammes et des entreprises et coopératives en matière de transformation bio
- 25% des enfants scolarisés ont accès à un repas intégrant minimum 25% de produits bio et locaux

Facteurs de réussite

- Projet de long terme
- Actions multiples et transversales
- Volontés politiques et locales de développement du territoire
- Implication des acteurs de l'aval (acteurs économiques)

Difficultés rencontrées

- Difficultés à mettre en place des groupes techniques mixtes entre agricultures bio et conventionnels
- Cloisonnement des secteurs amont et aval

Perspectives

- Un programme Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) pour Biovallée 2040 va démarrer prochainement, il comprendra un volet sur l'accompagnement aux changements de pratiques agricoles vers l'agro-écologie, dans la lignée des actions déjà entreprises dans le passé
- Une candidature Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) va être déposée sur l'enjeu eau (nitrates, phytosanitaires et enjeu quantitatif)
- Un programme Agriculture et Climat est en cours de réflexion

C'est à refaire

- S'inscrire sur le long terme
- Aller à la rencontre des acteurs de l'aval
- Transversalité : ne pas se limiter à une action ou un secteur

Contacts

Hugues VERNIER • Responsable Agriculture • Communauté de Communes du Val de Drôme • 04 75 25 43 82 •
hvernier[at]val-de-drome.com